



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

appels d'offres ouverts

Question écrite n° 122471

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur la question des groupements momentanés d'entreprises (GME). En effet, afin de pouvoir accéder aux marchés publics, les petites entreprises doivent pouvoir se regrouper au sein de GME ; mais les incertitudes, liées notamment à l'établissement de la responsabilité en cas de malfaçon, semblent freiner le développement de cette pratique. Aussi elle souhaiterait connaître les mesures qui pourraient être envisagées afin de permettre aux petites entreprises de s'engager en toute sécurité dans un GME.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122471

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3905